

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-CF24

présenté par

M. Tardy, M. Saddier et Mme Duby-Muller

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'institution d'un acompte pour le versement de la TASCOM prévue à cet article est un artifice budgétaire, consistant à anticiper des recettes pour boucler un budget en période pré-électorale. Ce n'est pas acceptable.